



Point médicaments n° 21



Rappel de lots de Doliprane 2,4 % (paracétamol), suspension buvable

Suite à un défaut de fabrication, les graduations de certaines pipettes fournies avec les flacons de Doliprane 2,4 % suspension buvable peuvent s'estomper progressivement après un lavage à l'eau tiède ou chaude.

Cette anomalie est susceptible d'entraîner une erreur de mesure lors de l'administration du médicament, avec un risque potentiel de surdosage en paracétamol chez les nourrissons et les jeunes enfants pesant entre 3 et 26 kg.

La qualité du médicament en lui-même n'est toutefois pas remise en cause.

En accord avec l'ANSM, le laboratoire Opella Healthcare France a engagé le rappel de 27 lots conditionnés avec des pipettes présentant ce défaut. Les patients disposant d'une boîte issue de l'un des lots concernés sont invités à la rapporter en pharmacie afin de bénéficier d'un remplacement gratuit.

[Pour en savoir plus](#)

Ferrostrane 6,8 mg/mL sirop : nouveautés pour les nourrissons et prévention des erreurs médicamenteuses

Depuis le 2 février 2026, une nouvelle version du sirop Ferrostrane nourrissons 6,8 mg/mL est commercialisée, équipée d'une pipette-doseuse spécialement conçue pour les nouveau-nés et les nourrissons de faible poids afin de mesurer précisément de très petits volumes.

Deux conditionnements distincts sont désormais disponibles :

- Ferrostrane enfants et adultes 6,8 mg/mL, présenté en sirop avec une seringue orale de 10 mL graduée tous les 0,5 mL ;
- Ferrostrane nourrissons 6,8 mg/mL, présenté en sirop avec une seringue orale de 5 mL graduée tous les 0,1 mL, adaptée aux très petits volumes requis pour les plus jeunes patients.

Pour éviter toute confusion et réduire le risque d'erreur médicamenteuse, il est important de vérifier que la forme prescrite et délivrée correspond bien au profil du patient.

[Pour en savoir plus](#)

Fin des tensions d'approvisionnement en paracétamol pédiatrique (suppositoires)

Les difficultés d'approvisionnement affectant certains dosages de suppositoires de paracétamol sont désormais résolues et ces tensions ont pris fin.

Par conséquent, le guide qui indiquait quelles formes pédiatriques de paracétamol pouvaient être substituées par les pharmaciens en fonction du poids de l'enfant, dans le contexte de ces pénuries, n'est plus applicable.

Les niveaux de stocks et l'approvisionnement des spécialités de paracétamol, tant pour les formes destinées aux adultes que pour celles pour enfants, continuent d'être suivis dans le cadre du plan hivernal de gestion des médicaments.

[Pour en savoir plus](#)

Recommandation de substitution en raison des tensions d'approvisionnement en propranolol 40 mg

Dans le contexte des difficultés d'approvisionnement en propranolol 40 mg (comprimé) et afin d'assurer la continuité des traitements, une recommandation de substitution est mise en place.

À titre exceptionnel et provisoire, lorsque le médicament prescrit n'est pas disponible, les pharmaciens sont autorisés à délivrer directement une préparation magistrale de propranolol sous forme de gélules dosées à 20 mg ou 40 mg, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir une nouvelle ordonnance.

Le pharmacien est tenu d'informer le médecin prescripteur de cette substitution et de remettre au patient la [fiche d'information](#) correspondante.

Il doit également recommander au patient de consulter son médecin en cas d'apparition d'un effet indésirable ou de tout symptôme inhabituel susceptible d'être lié à ce changement de traitement.

[Pour en savoir plus](#)

Prescription en dénomination commune (DCI) Patient sortant / Consultation externe

L'Omédit Centre-Val de Loire met à jour sa fiche pratique concernant la prescription des médicaments en dénomination commune lors de la sortie d'hospitalisation et en consultation externe.

[Pour en savoir plus](#)